

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	1 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ.	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ.	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ.	5 h 30	10 h 35	13 h 14
Mercuès.	6 49	1 19	6 6	Monsempron-Libos—Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.	7 1	1 32	6 19	Fumel.	8 48	3 15	9 3	Cieurac.	5 6	11 1	5 49	Fonneuve.	7 40	10 49	5 10
Luzech.	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.	9 1	3 28	9 46	Labenque.	5 15	11 10	5 57	Albias.	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.	7 22	1 55	6 44	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Montpezat.	5 28	11 23	6 10	Réalville.	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque.	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Evêque.	9 19	3 48	9 36	Borredon.	5 58	11 55	6 42	Caussade.	8 17	11 19	5 56
Soturac-Touzac.	7 45	2 17	7 8	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Caussade.	6 9	12 8	6 56	Borredon.	8 35	11 36	6 20
Fumel.	8 55	2 27	7 18	Luzech.	9 47	4 19	10 6	Realville.	6 19	12 22	7 8	Montpezat.	9 15	12 10	7 11
Monsempron-Libos Ar.	8 6	2 39	7 32	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Albias.	6 27	12 33	7 18	Labenque.	9 41	12 28	7 41
PARIS. — Arrivée.	11 46	4 18	2 49	Mercuès.	10 9	4 43	10 29	Fonneuve.	6 36	12 45	7 28	Cieurac.	9 53	12 38	7 54
				CAHORS. — Arrivée.	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts.	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée.	10 18	12 59	8 29

Cahors, le 20 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE VILLEFRANCHE

AFFAIRE DUC-QUERCY ROCHE

Audience du 17 avril.

MM. Duc-Quercy et Roche ont été conduits de la maison d'arrêt au palais de justice, en voiture fermée. Ils comparaissent libres à l'audience.

A huit heures et demie ils entrent dans la salle, portant un bouquet à leur boutonnière. Leur arrivée occasionne un léger mouvement de curiosité dans l'auditoire. Ils saluent, en souriant, tous leurs amis.

M. le Président donne d'abord la parole à M^e Millerand qui commence ainsi :

« Messieurs, le 4 avril dernier s'accomplissait à Decazeville un acte de sottise politique et une monstruosité légale. Il faut que le gouvernement soit sot pour qu'il ait ordonné, mais la responsabilité de cet acte remonte directement au garde des sceaux, car ni le parquet de Villefranche, ni celui de Montpellier n'eussent osé le commettre de leur propre mouvement. »

Après cet exorde, M^e Millerand entreprend de démontrer que cette poursuite n'est pas fondée. Il examine un à un les griefs relevés contre MM. Duc-Quercy et Roche et continue en disant. « Le général qui commande à Decazeville a, par ses démonstrations militaires, voulu intimider les grévistes. Voilà ce qu'il faut bien considérer s'écrie-t-il. »

« M. Duc aurait menacé un ouvrier qui travaillait à la mine. Le défenseur affirme que le propos incriminé a été tenu dans un groupe et qu'on ne peut savoir véritablement si Duc l'a proféré, non plus que les cris de : Vive la République sociale ! Vive la Commune ! »

M^e Millerand ajoute qu'aucune des expressions que les prévenus ont employées dans leurs discours, qu'aucun des articles publiés dans leurs journaux ne constituent des manœuvres frauduleuses. Il doute que le tribunal soive le parquet dans la voie où il veut l'engager.

Le défenseur reconnaît qu'il y a délit de fausse

nouvelle ; mais, dans ce cas, dit-il, vous deviez poursuivre le gérant d'abord et Duc-Quercy et Roche comme complices. Mais alors, c'est la juridiction des assises qui doit en connaître.

M^e Millerand termine en déclarant que si le tribunal se déclare compétent, ses amis et lui n'auraient plus qu'à assister impuissants au triomphe de l'armée de la révolution.

Cette péroraison est accueillie par les applaudissements de l'auditoire.

La parole est donnée à M. Vacquier, procureur de la République :

« Messieurs, dit-il en commençant, les applaudissements qui viennent d'éclater en toute bonne foi sans doute, ne se feraient point entendre si la foule était plus éclairée. Elle n'applaudirait pas aux paroles qui viennent d'être prononcées, mais au seul triomphe de la loi. »

Il fait l'éloge du garde des sceaux que M^e Millerand a attaqué. Il affirme que le procès n'a aucun caractère politique et défend le gouvernement, composé de républicains, du reproche qu'on lui adresse.

S'adressant aux prévenus, il leur reproche leur œuvre à Decazeville ; « vous n'êtes pas des journalistes » leur dit-il ; il leur reproche d'être allés à Decazeville pour faire une besogne intéressée, d'avoir voulu se faire une renommée. Cette misère noire, dit-il, ne vous coûte pas une larme sincère et peut servir à votre élévation politique. Voilà pourquoi vous provoquez. Je vous dénie toute sincérité.

Le procureur de la République conclut que Duc-Quercy et Roche méritent une peine très sévère. Il demande au tribunal de se déclarer compétent.

M^e Laguerre répond au procureur de la République. Il apprécie le réquisitoire du procureur en ces termes qui forcent le président à intervenir par ces mots :

« Le ministère public ne doit pas être jugé par tous de cette façon-là. »

A ce moment, le procureur veut intervenir, mais M^e Laguerre lui dit :

« Je ne vous ai pas interrompu, j'entends que vous ne m'interrompiez pas, j'ai la parole et je la garde. »

Le procureur n'insiste pas.

M^e Laguerre examine ensuite les faits, et reproduit à peu près les arguments de M^e Maillerand. Incidemment, il se plaint que toutes les dépêches adressées aux journaux soient lues par les fonctionnaires. Il termine en affirmant que le délit poursuivi est un délit de presse. Il fait appel à l'indépendance du tribunal.

Après ce discours, M. Vacquier reprend la parole pour répondre aux arguments de l'ordre juridique présentés par M^e Laguerre. Il dit que la presse est soumise au droit commun. Appréciant incidemment l'œuvre que Roche et Duc-Quercy ont accomplie, le procureur nie que leur socialisme signifie quoi que ce soit.

Roche interrompt alors pour lui dire : « Je demande à vous répondre. »

M. le Procureur poursuit sa harangue en critiquant les doctrines professées par les prévenus.

M^e Millerand réplique au procureur et lui reproche d'avoir tenu, en appréciant les actes politiques de ses clients, le langage des procureurs de l'Empire. Il déclare que le socialisme est une doctrine féconde, puis il revient encore sur les faits qui font l'objet de la poursuite.

Il demande, en terminant, que la parole soit donnée aux prévenus, pour qu'ils puissent répondre au procureur.

Le président l'arrête en lui faisant observer qu'il s'agit d'une question de compétence et que, dès lors, les observations des prévenus deviennent inutiles.

Roche se lève et dit : « Je nie avoir employé des manœuvres frauduleuses. Tout ce que nous avons fait, Quercy et moi, ne peut nous être reproché. J'affirme que nous avons fait une œuvre utile aux ouvriers et qui se justifie de tous les reproches qu'on lui adresse. »

Le président lui fait remarquer qu'il plaide sur le fond même de l'affaire dont la discussion ne doit pas être abordée.

Dans un jugement longuement motivé, le tribunal se déclare compétent.

Le ministère public s'oppose à la mise en liberté provisoire demandée par M^e Millerand, mais il consent à ce qu'un sursis de quelques instants soit accordé.

M^e Laguerre insiste pour que Duc-Quercy et Roche obtiennent le sursis demandé ; ils fourniront

une caution et se présenteront à toute réquisition.

Une vive discussion s'engage entre M^e Laguerre et M. le procureur de la République, à la suite duquel M. le président prononce un jugement condamnant M^e Laguerre à la peine de la réprimande.

Le président donne connaissance de la requête de M^e Millerand, demandant la mise en liberté des prévenus. Après lecture, il déclare que les débats au fond auront lieu.

Le tribunal se retire pour délibérer sur la requête tendant à la mise en liberté.

M^e Laguerre interjette appel du jugement le condamnant à la peine de la réprimande.

Le président prononce le rejet de la requête tendant à la mise en liberté provisoire des inculpés.

MM. Duc-Quercy et Roche protestent et déclarent qu'ils font défaut. Ordre est donné de les ramener à la maison d'arrêt avant la continuation des débats.

Au moment où les prévenus montent en voiture, la foule leur fait une ovation.

Le tribunal commence l'audition des témoins.

MM. Ficat père et fils ; Courteil, lieutenant au 133^e ; Bellegarde, capitaine et Salesses, lieutenant du génie ; Delmas, brigadier et Prax, dragon, ont été entendus.

L'audience est levée à 7 heures du soir et renvoyée à demain.

Audience du 18 avril.

Ce matin, à neuf heures et demie, les débats ont été repris. Les prévenus ayant déclaré faire défaut, sont absents.

On continue l'audition des témoins. Des ouvriers de la Compagnie viennent attester qu'ils n'ont pas été blessés par les feux des mines, contrairement aux allégations du *Cri du peuple* et de *l'Intransigeant*.

Des officiers déclarent qu'aucun soldat du génie n'a été asphyxié dans les puits.

Des commissaires de police, des gendarmes et quelques particuliers viennent rapporter les propos tenus par Roche et Duc-Quercy dans les réunions publiques ou privées, notamment le mineur Brandalac qui précise les expressions par lesquelles Duc-Quercy l'aurait menacé, parce qu'il continuait à travailler.

Après l'audition des témoins, le procureur de la République prend la parole ; il commence ainsi :

— Non. Je vous la ferai porter dans la journée.

— Ah ! j'oubliais de vous demander votre nom.

— Eugénie Bridge.

Lilia avait pris le premier nom qui lui était venu à l'idée, c'est-à-dire celui de son complice. M. Rival l'inscrivit sur son registre, et elle partit. Elle refit le même chemin qu'elle avait suivi en venant. Quand elle parvint en face de Yorktown-House, aucun bruit ne troublait le silence de la maison. Le bonheur semblait réservé à tous les êtres qui dormaient là. Et pas un d'eux ne se doutait que le malheur, tel qu'un oiseau sinistre qui déploie ses ailes noires, planait déjà au-dessus de leurs têtes.

François fut le seul qui s'aperçut de la rentrée de la jeune femme, comme il avait été le seul à s'apercevoir de son départ. Dans quelle idée le fidèle Alsacien surveillait-il la sœur du commodore Noir, celle qu'il devrait croire si dévouée à ceux qu'il aimait ? Peut-être le saurons-nous plus tard. Quand il la vit traverser le jardin lentement, prudemment, pas un muscle de son visage ne tressaillit. Les lèvres seules murmurèrent la phrase qu'elles avaient déjà prononcée :

— Il y a quelque chose ! il y a quelque chose !

XII

DÉNOUEMENT.

Le jour qui succéda à cette nuit agitée s'annonça comme une longue promesse de bonheur aux habitants de Yorktown-House. On allait célébrer le mariage de Robert et d'Amine. La plus grande partie de la ville s'était donnée rendez-vous pour saluer de ses acclamations le trajet des jeunes époux. La cérémonie devait être faite à bord du Simoun.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

62

LA

FAMILLE CAVALIÉ

XI

LA SORTIE NOCTURNE.

Toute la famille était encore réunie au salon. Lilia évita donc de sortir par la porte d'entrée. Elle se glissa dans le jardin, tournant fréquemment la tête, afin de s'assurer que nul regard indiscret ne la suivait. Elle ne se doutait pas que François la voyait.

Arrivée à la porte creusée dans le mur au fond du jardin, elle tourna fiévreusement la clef rouillée qu'on abandonnait dans la serrure à l'intérieur.

Enfin, elle était dehors !

Elle jeta des regards un peu craintifs à droite et à gauche, car elle ne se reconnaissait pas. Jamais elle n'était entrée dans cette rue adjacente, rue peu fréquentée d'ailleurs. Cependant, il lui fut aisé de s'orienter. Elle tourna rapidement à droite et pénétra au milieu de ruelles sombres.

A mesure qu'elle avançait, Lilia était guidée par le murmure grossissant de la ville. Après une marche d'un quart d'heure, elle parvint sur le port. Là commençaient pour elle l'hésitation et l'inquiétude. Enfin après avoir examiné attenti-

vement à ses côtés, elle se dirigea vers une espèce de chantier entouré de planches. Sur une de ces planches se lisait l'annonce suivante :

RIVAL ET FILS

Caboteurs.

— C'est mon affaire, pensa-t-elle.

En Amérique, on obtient avec de l'argent toutes les choses dont on a besoin. Lilia le savait et la connaissance qu'elle avait des mœurs de ces compatriotes n'était pas sans avoir été pour beaucoup dans la décision prise par elle. Elle entra dans le chantier. Des lumières éclairaient les vitres grises d'une baraque, sur laquelle s'élevait ce mot prétentieux : BUREAUX. Elle mit la main sur le bouton de cuivre et entra.

Un homme de cinquante ans, gros, court, trapu, écrivait debout sur un grand livre.

— Qui est là ? demanda-t-il sans retourner la tête.

Lilia avait vite recouvré toute l'assurance perdue au milieu de son excursion. Elle répondit avec fermeté :

— Vous êtes monsieur Rival ?

L'homme se retourna, et ne laissa pas d'être assez surpris en se trouvant en face d'une femme voilée.

— Je suis M. Rival, dit-il. Que lui voulez-vous ?

— Je n'ai pas l'habitude de rester debout, dit-elle. Donnez-moi une chaise.

— Ah ! ah !

M. Rival avança lui-même la chaise.

— Monsieur, reprit Lilia, je viens louer un de vos bâtiments de cabotage. Il faut que je sois à la Havane dans huit jours. Or je n'ai pas le temps

d'aller à Washington ou à New-York, et d'ailleurs je ne me soucie pas de me mettre entre les mains des fédéraux. Combien me prendrez-vous pour me faire transporter à Cuba ?

— Diable ! c'est dangereux, un pareil voyage.

— Je ne vous demande pas si c'est dangereux ; je vous demande combien vous me prendrez.

— C'est une affaire, alors, répliqua nettement le maître caboteur. Je veux mille piastres (cinq mille francs) pour le voyage.

— Bien.

— Ce n'est pas tout. Mon bâtiment peut être arrêté ou coulé par un navire fédéral.

Je veux que vous déposiez, contre reçu, dans mes bureaux, une somme de dix mille piastres (cinquante mille francs) sur lesquels, si nous arrivons à bon port, je retiendrai le prix de votre voyage.

— J'y consens.

Lilia prit dans sa mante le portefeuille que lui avait remis son frère et en retira des traites pour la valeur exigée par M. Rival.

Cette manière de traiter les affaires était bien américaine. Le vendeur ne se gênait pas pour exposer les dangers d'une course maritime, et, de son côté, l'acheteur n'hésitait pas à payer le prix demandé. Lilia se leva.

— Je veux partir demain soir, dit-elle en se retirant.

— A quelle heure ?

— A onze heures.

— Bien, à partir de neuf heures, mon bateau vous attendra. Vous n'aurez qu'à venir ici. Avez-vous beaucoup de bagages ?

— Une malle.

— Faudra-t-il l'envoyer prendre ?

« Le tribunal comprendra que mes observations soient brèves. Je ne dois pas insister pour deux mois, d'abord le débat n'est pas contradictoire, ensuite les faits ont été appréciés et développés dans l'audience d'hier, puisque le fond de l'affaire a été abordé dans le cours des discussions qui se sont produites; mais je dois, toutefois, dès cet instant, réclamer une peine sévère. »

Après cet exorde, le procureur développe des considérations d'ordre juridique et explique que les manœuvres frauduleuses que l'on reproche à Roche et Duc-Quercy d'avoir employées, sont nettement caractérisées.

Il demande au tribunal de se montrer sévère, eu égard aux déplorables effets produits par l'interdiction des inculpés dans les événements de Decazeville. Pour lui, il se demande si la peine édictée par l'article 414 est suffisante. Duc-Quercy et Roche ont contribué à la ruine; ils doivent être frappés avec rigueur.

A onze heures et demie, le tribunal se retire pour délibérer.

A 3 heures 55, le tribunal rentre en séance et prononce un jugement condamnant par défaut Roche et Duc-Quercy à quinze mois de prison et aux dépens.

Les meurtriers de M. Watrin. — D'après la Lanterne, le procès des meurtriers de M. Watrin ne sera pas jugé à Rodez, mais à Riom ou devant une autre Cour offrant plus de sécurité.

Decazeville, 18 avril.

Le député Basly a quitté Decazeville, ce matin pour revenir à Paris.

Decazeville. — Des réunions de grévistes ont eu lieu dimanche, à Decazeville, à Combes et à Firmy.

On proteste contre la condamnation de Roche et de Duc-Quercy.

On lit dans le Temps :

Il faut qu'on sache bien que tous ces gens-ci ont la tête troublée par les déclamations dont ils sont nourris. Ils croient fermement que la fin de la lutte sera pour eux le commencement d'une ère nouvelle. Ils attendent toujours qu'on leur livre les mines. Les discours sages ne font point d'impression sur eux. Les conseils des journaux modérés sont tenus pour des pièges tendus à leur simplicité. Ils ne lisent que les feuilles ardentes. Le soir ils se réunissent autour d'un foyer; là un d'entre eux donne lecture des organes socialistes.

En général, ils n'entendent guère le sens des articles que ces journaux contiennent; mais il suffit que les mots d'exploiteur ou d'affameur, si prodigués dans ces notes, soient proférés, pour qu'aussitôt les marques les plus vives d'assentiment se manifestent.

Depuis que les publications socialistes ont été répandues à profusion dans ce pays-ci, la population est métamorphosée. Aujourd'hui elle est travaillée d'un mal qu'on ne guérit pas. Pour toutes ces raisons, la conclusion de la paix reste toujours différée.

Charleroi. — La grève du charbonnage menace de redevenir générale, mais les grévistes emploient jusqu'ici les moyens pacifiques.

Informations

Vacances de Pâques. — Les Chambres se sépareront probablement jeudi soir.

Philippe et M. Lennox étaient les témoins du commodore Noir; le maire de la cité et Simon Dudley étaient ceux d'Amine. Robert portait son grand uniforme de commodore, sur lequel était attachée l'étoile de la Légion d'honneur, pendue à un large ruban rouge.

Il n'est rien de plus imposant qu'une messe militaire. Le canon mêle sa voix puissante à la clochette de l'enfant de chœur, et le tambour bat aux champs, à l'élevation, pour saluer Dieu, ce général en chef! L'équipage du *Simoun* était rassemblé sur le pont. Quand Robert parut, ce fut une acclamation générale. Maître Hippocrate, qui se tenait sur le premier rang, en sa qualité de quartier-maître, se détacha du groupe de ces camarades et s'avança en rougissant.

— Comme ça!... mon commandant, dit-il en portant la main droite à sa tempe, je suis chargé, par les gars de l'équipage, de vous souhaiter bien du bonheur à votre dame et à vous! Si, en outre, un effet de votre bonté, mon commandant, vous me permettriez de vous dire que nous vous aimons bien, et que chacun de nous voudrait se faire trouver la basane pour vous faire plaisir. Je suis chargé aussi de dire à madame la commodore qu'on l'aime bien de même, vu qu'elle est votre épouse, approximativement, puisqu'elle ne le sera qu'après l'histoire de M. le curé!... Et, en outre, mon commandant, nous espérons que vous voudrez bien... comme ça... me donner une poignée de main, nonobstant la différence de nos positions respectives, vu que vous feriez ainsi un grand honneur à l'équipage... comme ça!

Dieu seul sait quels efforts d'imagination ce discours avait coûtés à ce brave Hippocrate. Qui donc

Postes et télégraphes. — On annonce que le ministre des postes et télégraphes se propose de procéder sous peu à une épuration du personnel des inspecteurs départementaux et des receveurs, analogue à celle qu'il vient de faire dans le cadre des directeurs.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Yonne, M. Duguyot, radical..... 45,967 élu.
— M. Jussoi, prêtre rép..... 22,863
Aisne, M. Hanotaux, rép..... 52,666 élu.
— M. Gilbert-Boucher, cr-gau. 48,544

Institut Pasteur. — L'Officiel publie la 15^e liste de la souscription de l'Institut Pasteur. Le total général est de 577,300 fr.

Le 14 juillet. — Le général Boulanger, ministre de la guerre, a reçu la visite de la commission de l'union des gauches.

Il a promis de préparer, pour les troupes qui reviendront du Tonkin, pour le 14 juillet, une réception répondant aux sentiments patriotiques exprimés par les membres de l'Union.

Ces troupes figureront à la grande revue de Longchamps.

Exposition universelle. — L'accord est enfin intervenu entre le Gouvernement et la Commission du projet de l'Exposition universelle: le rapport sera déposé au commencement de la semaine prochaine.

Madrid. — Ce matin au moment où l'évêque descendait de voiture devant le portique de la cathédrale pour assister à la bénédiction des rameaux, un individu, vêtu du costume de prêtre, se mêlant au clergé qui attendait l'évêque devant la porte, s'est avancé vers l'évêque et lui a tiré trois coups de revolver.

L'évêque atteint au cœur, est tombé.
Une grande émotion règne dans toute la ville.
L'église a été immédiatement fermée et entourée par la gendarmerie.

Le blessé a été déposé à la sacristie.
L'assassin a été arrêté. Il se nomme Galeotto et était curé dans un couvent de religieux; il avait été destitué à cause de sa mauvaise conduite.

Le crime paraît être un acte de démence et non une vengeance personnelle.

Paris, 19 avril.

Madrid. — L'évêque de Madrid n'est pas mort, mais les médecins considèrent les blessures comme mortelles.

L'évêque a repris connaissance; il a déclaré qu'il pardonnait à l'assassin qu'il ne connaissait pas.

Madrid, 19 avril, soir.

L'évêque de Madrid est mort à cinq heures et quart.

Rome. — Sept nouveaux cas de choléra se sont produits à Brindisi depuis dimanche midi.

Le conseil supérieur de santé se réunira aujourd'hui pour prendre les mesures nécessaires pour la situation sanitaire.

Tonkin. — Un décret accordant des récompenses à plusieurs militaires au Tonkin a été signé lundi.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Postes et télégraphes. — M. Baffet,

pourrait le trouver ridicule! Ce ne fut pas Robert, car une larme brillait dans ses yeux. Il s'avança vers son matelot et l'embrassa. Du coup, l'enthousiasme de l'équipage grandit de cent coudées. Quant à Hippocrate il était rouge homard. Son bonheur l'étouffait.

— Il m'a embrassé! cria-t-il.
Puis d'une voix tonnante:
— Eu avant la musique! ordonna-t-il.

Cent détonations éclatèrent. C'était ce que le quartier-maître du *Simoun* appelait la « musique. »

La cérémonie fut précédée de quelques instants par le mariage civil. Robert étant devenu Américain, ce fut le coroner qui les maria. A midi, Amine et le commodore Noir étaient unis devant les hommes et devant Dieu.

Un grand déjeuner était offert aux jeunes époux et à la famille par une réunion des notables de la cité. A quatre heures seulement, ils purent tous rentrer dans leurs demeures.

Quelle avait été l'attitude de Lilia pendant cette journée, qui devait compter dans sa vie comme une des plus importantes? Celle d'une femme embarrassée qui s'inquiète d'un mot et se tourmente d'un regard. Elle ne vit pas l'œil de François qui la surveillait attentivement. Le viel Alsacien paraissait bien décidé à percer le mystère qu'il devinait autour d'elle.

Le plus étonné était certes Philippe. Lilia semblait lui parler d'un ton plus doux qu'à l'ordinaire, d'une voix presque tendre. Il crut d'abord que la jeune femme voyait venir avec peine l'instant qui allait les séparer tous. Ne lui avait-elle pas dit déjà combien les mille dangers courus par lui

inspecteur à Limoges, est nommé directeur à Cahors en remplacement de M. Bourseul, mis en disponibilité.

Instruction publique. — M. Maurel ancien maître répétiteur au lycée de Cahors, est nommé maître répétiteur au lycée de Poitiers.

M. Rouge, aspirant répétiteur au lycée de Cahors, est nommé maître d'étude au collège de Milbau.

Baccalauréat. — Quatre élèves du lycée de Cahors viennent de subir victorieusement les épreuves du baccalauréat devant la Faculté de Toulouse.

Deux de ces jeunes gens, MM. Arnaud Bouysson, de Cahors, et Pagès-Daport, de Castelfranc, ont obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres (2^e partie).

Les deux autres, MM. Jean Rigal de Cahors, et Frédéric Couderc, de Dégagnac, ont obtenu le diplôme de bachelier ès-sciences.

Armée territoriale. — Une circulaire du ministre de la guerre vient de changer la date de convocation des officiers de l'armée territoriale pour la seconde période.

Ils doivent être rendus au corps le 1^{er} mai, à 8 heures du matin, au lieu du 2 mai, et partir par conséquent le 30 avril au lieu du 1^{er} mai.

Tous les officiers, à l'exception des commandants de compagnies et des comptables, rentreront chez eux, après la période, en même temps que la troupe.

Le ministre de la guerre a déposé un projet de loi aux termes duquel l'armée territoriale participerait, désormais, à la répartition des récompenses réservées aux divers services militaires.

Un nouveau Job. — Un homme a été trouvé dans une fosse au fumier à Cahors. Il respirait encore. Il a été transporté par les soins de la gendarmerie à l'hôpital.

On croyait être en face d'un crime, mais il a été reconnu que cet homme se mourait d'inanition.

Maire. — La révocation de M. Combains, maire de l'Hospitalet, a donné lieu à l'élection d'un nouveau maire.

Le conseil municipal a choisi pour le remplacer M. Bonnet.

Le banquet de confraternité, organisé par les anciens soldats de la classe de 1880, a eu lieu dimanche, dans la grande salle de l'hôtel Taillade.

Au dessert, le secrétaire et le trésorier ont pris successivement la parole et ont félicité leurs camarades de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'appel qui leur avait été fait.

Plusieurs toasts ont été portés à leurs frères d'armes, les blessés du Tonkin, et une quête a été faite à leur profit.

Cette quête a produit la somme de 21 fr 50, qui a été versée le lendemain, par les membres de la commission, entre les mains de M^{me} Dardenne, présidente de la Société « l'Union des Femmes de France » à Cahors.

et par Robert l'avaient préoccupée? Elle prit son bras au commencement de la soirée, et l'entraînant au jardin :

— Ainsi, vous partez demain?

— Oui.

— Et cela ne vous fait pas de chagrin?

— Faut-il vous l'avouer? Non. Je ne suis pas fâché de recommencer notre vie de gloire.

— Et ceux que vous laisserez à terre?

— Bah! ils nous reverront. Puis, vous oubliez qu'une partie de ceux que j'aime partiront avec moi. Amine accompagne son mari, et, pour cette fois, j'ai promis à François de l'embarquer sur le *Simoun*.

— Et moi?

Elle prononça ces deux mots avec l'accent inimitable d'une grande comédienne. Cet accent était plus vrai, que la vérité, si je puis m'exprimer ainsi. Et il voulait dire tant de choses!

Lilia poussa plus loin la coquetterie: elle retira brusquement son bras, et, abandonnant Philippe, elle s'enfuit sans retourner la tête.

Philippe resta confondu. Il avait cru déjà s'apercevoir des avances indirectes que lui faisait Lilia. Mais il avait toujours douté de ce qu'il voyait ou de ce qu'il entendait, se disant, non sans raison, qu'il était impossible que la sœur de Robert... Et puis, n'aimait-elle pas son mari? son mari qui revenait le lendemain...

Il était huit heures du soir. Une obscurité profonde entourait la maison. Robert et Amine étaient partis pour passer la première nuit de leur noces dans toute la solitude qu'il faut à l'amour longtemps espéré.

Debout au milieu du salon, Philippe se tenait,

Acte de probité. — Le sieur Moisset, de Moissac, ayant trouvé une montre en sortant du théâtre, s'est empressé de la déposer au bureau de police où elle a été réclamée par son légitime propriétaire.

L'Institut Pasteur. — Le comité de l'Institut Pasteur a décidé, dans sa dernière séance, d'adresser à tous les Conseils généraux et à tous les Conseils municipaux de France une demande de souscription au profit de cette œuvre humanitaire et patriotique.

Aussitôt la décision du Conseil municipal de Paris connue, le comité établira un devis des sommes nécessaires à la fondation de l'Institut Pasteur. Mais, dès à présent, et quels que soient l'élan donné et les résultats obtenus, il convient de redoubler d'efforts pour assurer le succès prompt et durable d'une création qui sera un honneur et une gloire pour notre pays.

Un phénomène géologique bien curieux, vient d'être constaté dans le département de la Creuse.

Il y a une vingtaine d'années, les habitants de Saint-Hilaire ne découvraient du hameau de Fourrier, situé en face, à quelques kilomètres dans la direction du nord, que la cheminée de la maison la plus élevée. Aujourd'hui, ils ont toute la localité presque à découvert.

D'où l'on doit conclure que la colline sur laquelle Fourrier est construit s'est élevée, ou bien — ce qui est plus probable — que le mamelon qui se trouve entre Fourrier et Saint-Hilaire s'est affaissé.

Or, ce mouvement du sol s'est accompli sans secousses et sans déchirements extérieurs. Les lieux offrent toujours le même aspect.

Il serait bon de prendre les dispositions nécessaires pour mesurer ce mouvement de dépression, dans le cas probable où il viendrait à continuer.

Vins falsifiés. — Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu son jugement dans une affaire dont l'intérêt consistait surtout en ce que le fabricant de la matière colorante, le marchand de vin qui en avait fait usage et le droguiste qui avait servi d'intermédiaire étaient tous poursuivis.

Les trois accusés: Picard, Laniel et Béatrix, ont été condamnés à 500 francs d'amende. Le tribunal a ordonné, en outre, la saisie des vins falsifiés, la publication du jugement dans tous les journaux de Lyon et l'affichage aux portes de l'hôtel de ville de la mairie centrale, des mairies des six arrondissements de Lyon et des domiciles particuliers des condamnés.

Nécrologie. — Samedi, à dix heures du matin, ont eu lieu à Dégagnac les obsèques de M. le docteur Couderc.

Les habitants de la localité et des alentours, avaient tenu à honneur d'accompagner à sa dernière demeure la dépouille mortelle de cet homme dévoué qui, pendant plus de trente ans dirigea sa commune et représenta le canton de Salviac au sein du conseil d'arrondissement.

L'église de Dégagnac était trop petite pour contenir cette foule nombreuse et recueillie qui témoignait combien était sensible la perte de cet homme.

le visage empreint d'une vive anxiété. Sa main nerveuse froissait une lettre. Il est vrai que si cette lettre ne contenait qu'une ligne, la ligne était bien expressive; c'était celle-ci :

« Je vous attends ce soir, à huit heures, dans ma chambre. — LILIA. »

— J'irai, murmura Philippe. Après tout, je ne suis pas un enfant... Et cependant cette femme me trouble. Je ne suis pas maître de moi quand je me trouve auprès d'elle... Est-ce donc que je l'aime?

Ce fut son cœur qui répondit, — son cœur et son souvenir. Il se rappela Jeanne, Jeanne qui l'aimait; Jeanne dont il était la raison, l'intelligence, la vie...

Il n'y avait pas que la pensée de la jeune fille qui l'arrêtait. Il se disait que Lilia était la sœur de Robert, de Robert son ami et son chef, et cette seule idée lui faisait mal. Elle lui avait écrit pour lui donner rendez-vous! Il ne pouvait pas s'y tromper! Alors, il cherchait à se rappeler toutes les anciennes paroles de Lilia, et il restait convaincu que la jeune femme, voyant que ses avances n'étaient pas relevées, se décidait à brusquer le dénouement.

En vérité, il y avait de quoi perdre la tête dans tout cela. Elle avait dit quelle aimait son mari, Robert obtenait la liberté du colonel Jordan, et, à la veille de son arrivée... La sœur de Robert était-elle donc une aventurière?

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

À ce cimetière deux discours ont été prononcés, l'un par M. Rodès Etienne, propriétaire à Peyrilles, et l'autre par M. le docteur Daffas. Brisé par l'émotion, M. Rodès a retracé, au milieu des sanglots de l'assistance, la vie exemplaire de M. le docteur Couderc. M. le docteur Daffas a fait ensuite les plus grands éloges de son regretté confrère.

Rendez-moi ma femme S. V. P. — Une scène assez comique a eu lieu sur la place de la République, à Gourdou. Un homme et une femme avaient dressé sur cette place un petit étalage de sucreries. Arrive un certain F., de Gramat, réclamant cette femme qui jure ses grands dieux qu'elle ne connaît pas cet homme. Le procureur de la République, appelé à vérifier les papiers de cet homme, a fini par acquiescer la certitude que F... n'avait aucun droit de réclamer la marchande de bonbons et qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés.

Allumettes chimiques. — M. le préfet de police vient d'adresser aux maires et commissaires de police une circulaire relative à la fabrication clandestine des allumettes chimiques. Pour éteindre la fraude à son origine, il importe, dit la circulaire, de mettre les fabricants clandestins dans l'impossibilité de se procurer la matière indispensable à la fabrication de l'allumette chimique, c'est-à-dire le phosphore. En conséquence, le préfet de police invite ces magistrats à exiger des commerçants et industriels, vendant des substances vénéneuses, une pièce établissant qu'ils ont fait la déclaration réglementaire, et à s'assurer que le débit de ces produits et plus spécialement du phosphore, est mentionné sur un registre spécial.

Le drame de la Passerelle (Bordeaux). — Jeudi matin, à cinq heures, un surveillant de la voie, employé à la gare du Midi, s'est présenté tout effaré au bureau de M. Ortille, commissaire de police spécial des chemins de fer du Midi et de l'Orléans à Bordeaux.

L'employé tenait à la main un chapeau en feutre mou maculé de sang, fendu par un énorme coup de couteau, qui partait du sommet jusqu'aux bords, et un portefeuille garni de papiers importants.

Ces objets avaient été trouvés sur la voie de raccordement des deux gares.

Les papiers, renfermés dans le portefeuille, paraissent appartenir à M. X..., négociant à Bazas, de passage à Bordeaux, pour affaires.

On suppose que ce malheureux a été victime d'un guet-apens. Il aura été entraîné sur la passerelle par des assassins qui, après l'avoir dépouillé, l'ont tué et jeté dans la rivière.

La langue française. — Un récent article de M. Sarcey donne de l'actualité aux renseignements suivants :

Langues plus répandues que le français.
Le chinois, parlé par 400,000,000 d'âmes en Asie.

Les langues indoues, parlées par 200 millions d'âmes en Asie.

L'anglais, par 100,000,000 d'âmes dont la moitié aux Etats-Unis.

Le russe, parlé par 80,000,000 d'âmes.

L'allemand, parlé par 60,000,000 d'âmes, dont 56,000,000 en Europe.

L'espagnol, parlé par 48,000,000 d'âmes, dont 30,000,000 en Amérique.

Le français vient au septième rang des langues du monde et au cinquième rang des langues européennes. 46,000,000 seulement de personnes le parlent.

C'est avec l'anglais la langue la plus disséminée ; il n'est pas de région importante du globe où l'on ne trouve quelques groupes d'hommes parlant français.

Variétés

Mœurs Annamites

CÉRÉMONIES DIVERSES. — LE VILLAGE. — LA FÊTE DES MORTS OU DES GATEAUX. (Suite).

Et d'abord, tant que les vieux de la conquête formeront les jeunes et que l'instruction que nous donnons à ces derniers sera paralysée par le mauvais exemple de ceux-là, l'œuvre morale de notre civilisation progressera très lentement, l'assimilation s'effectuera avec beaucoup de difficultés. Nos mœurs, ils les trouvent étranges et en rient. Si parfois la force des choses les leur fait essayer, ils ne tardent pas à les abandonner et à reprendre leurs coutumes habituelles. L'indolence de ce peuple explique son impassibilité. Civilisation est synonyme d'activité : on comprend pourquoi il lui est rebelle.

Pour arriver à le régénérer, il faut encore lui laisser ses pratiques bouddhistes. Il y tient com-

me à sa vie. Agissons insensiblement, sans brusquerie, selon notre antique manière de coloniser. L'aide du christianisme ne sera pas inutile à l'accomplissement de cette œuvre. C'est une religion éminemment civilisatrice. Elle fera en Orient ce qu'elle fit, il y a quatorze siècles, en Occident. Comptons sur le temps et les missions.

Mais revenons à notre sujet. S'agit-il d'une loterie ? Celui qui gagne le lot donne un banquet auquel assistent tous ses voisins et ses connaissances.

Les loteries sont très fréquentes en Annam. Les lots consistent presque toujours en chevaux. Les annamites qui sont bons cavaliers et grands amateurs de ces animaux, souscrivent facilement. Le jour du tirage, tout se fait cérémonieusement comme d'habitude. Les notables président. On mange des fruits, on boit du chou-choum, et la théière traditionnelle circule sans cesse. Le lendemain, celui que le hasard a favorisé, invite tous ses amis. Un cochon est sacrifié.

Il est d'autres cérémonies plus spécialement pieuses et toutes empreintes d'un profond caractère mystérieux. Elles ont quelque chose de magique qui vous frappe. Ainsi, on aperçoit souvent des femmes poser des feuilles de bananiers sur la racine d'un certain arbre dont le nom m'échappe et qui prend, en Cochinchine, un développement extraordinaire. Ses branches s'étendent fort loin ; ses feuilles ressemblent un peu à celles du tamarinier et ses fruits forment de longues cosses pareilles à celles des haricots de bambou. Cet arbre est en grande vénération et très particulièrement consacré au dieu Bouddha. Sur cette feuille de bananier, elles agencent plusieurs boulettes de pâte de riz et y laissent se consumer des branchettes de bois allumées. Je n'ai jamais compris le sens de cette cérémonie. Une annamite, que je vis se livrant à cette pratique et que j'interrogeai, me répondit : « Mon enfant est malade ; c'est pour qu'il guérisse. »

Pourquoi les annamites repoussent-ils la chair de poule quand ils sont malades ?

Pourquoi déchargent-ils un ou deux coups de fusil sur la bière d'un parent décédé ?

Pourquoi hésitent-ils à se servir d'un oreiller qui a été placé à côté d'une image de Bouddha ?

Toutes ces questions et beaucoup d'autres, pour celui même qui connaît ce peuple, gardent toujours un côté obscur, inexplicable.

Quand le village se cotise pour la célébration de quelque grande cérémonie, tous les notables se rassemblent chez le chef de canton ou chez le maire pour statuer sur les moyens et régler les dépenses.

Le village est le centre presque exclusif de la vie publique en Annam. On s'y groupe, on y discute les affaires, on y détermine les rapports avec l'extérieur et tous y jouissent également de leur liberté individuelle. Chacun s'y intéresse à tous et tous s'y intéressent à chacun. Les annamites n'y pratiquent pas cet égoïsme déplorable, cause principale de nos divisions. Ils n'envient pas les succès du voisin ; ils y prennent part et s'en trouvent bien. On y honore la fraternité et on s'entraide du mieux qu'on peut. Il y a bien toujours quelques jaloux, mais ils savent cacher leurs sentiments et ne les confient guère qu'aux étrangers. Il y circule bien quelquefois de petites médisances, mais elles sont plus railleuses qu'acribes.

Au premier danger commun, le tam-tam séculaire d'alarme retentit, la population s'assemble, se concertent et avise avec mesures nécessitées par la circonstance. Pas de discours, pas de colères. Chacun comprend son devoir, l'accepte et s'y soumet généreusement. On s'arme de piques, d'arcs, de bambous, de fusils, s'il y en a, et on repousse le danger. Cet accord parfait explique l'aménité des relations et la facilité avec laquelle les affaires sont traitées. Les droits de chaque habitant sont connus et respectés. On élit le maire et on lui obéit sans arrière-pensée. Tous agissent dans la limite de leurs droits et sont assez sages pour ne pas aller au-delà.

Si quelque niais prétentieux dépasse les bornes de la légalité en portant atteinte à l'association communale, ou se fait remarquer par son mauvais esprit, le rotin (cai rô) le ramène et le dompte. On a recours au maire pour maîtriser les brouillons. Il jouit seul de la faculté de jouer du fouet. C'est le village qui la lui confère. Aucun ne peut se rendre justice sans son intervention.

Le maire relève du chef de canton et celui-ci du Phu. Ces fonctionnaires se servent fréquemment du rotin. Comme ils en retirent grand profit à bien des points de vue, ils l'appellent au secours de leur autorité et quelquefois plus que la justice ne le réclame.

Un sous-officier d'infanterie de marine. (A suivre).

De nombreuses plaintes arrivent à la Société des eaux de Contrexéville au sujet de bouteilles vendues dans le commerce ne portant pas en lettres rouges : **Source du Pavillon**. La Société prévient d'exiger sur chaque bouteille les mots en rouge : **Source du Pavillon**, seule dénommée d'intérêt public, souveraine contre la goutte, gravelle, douleurs hépatiques, diabète, l'albuminurie. Consultez médecins. Dépôt : ADAM, 31, Boulevard des Italiens, Paris.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 17 avril 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Le lieutenant Palat ; M^{lle} Bartet ; Le général baron Ameil ; Théodore Ritter ; M. Guérin de Trencin ; Le docteur Bucharat ; Beaux-Arts : Le « Départ de Tobie » ; Les événements de Grèce ; Vue de Bakel ; Le bal des Incohérents ; Les grand procès : Le mystère de Ville-moble. — Récit d'un vieux paysan, par Pierre Gaël. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Monde financier. — Récitations de la famille. — Bibliographie. — Gravures : M^{lle} Bartet. — Lieutenant Palat. — Général baron Ameil. — Théodore Ritter. — M. Guérin de Trencin. — Le docteur Bucharat. — Trente ans de Paris. — Le départ de Tobie. — Les événements de Grèce. — Vue de Bakel. — Le bal des Incohérents. — Le procès de Ville-moble. — Echees. — Récitations de la famille. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

La 22^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix : Un franc), vient de paraître chez A. Lévy et C^{ie}. Elle contient l'article « Air », dans lequel on trouve notamment l'exposition des plus récentes applications de l'air comprimé à la télégraphie au percement des tunnels, etc. — On pourra se la procurer aux nouveaux bureaux de l'administration, rue St-Georges, n° 12.

St-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 20. (15 avril 1886). — Les cousins de Tommy. Victorien Aury. — La pie au nid, M^{me} S. Blandy. — Portrait du lauréat des devinettes. — Histoire de Praline. Henriette Pravaz. — La fête du grand père, A. Piazz. — La boîte aux lettres. — La tire-hire aux devinettes. — Illustrations par Church, W. F***, Jules Girardet, Atalaya, Gaillard, etc. — Bureaux librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE
A SUITE DE SURENCHÈRE DE
BIENS DÉPENDANT DE FAILLITE

Adjudication fixée au HUIT MAI
mil huit cent quatre-vingt-six.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-huit décembre dernier, en la cause du sieur Louis Bonnet, syndic de la faillite du sieur Delmas, entrepreneur à Saint-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, ledit Monsieur Bonnet, domicilié à Cahors, ayant M^e Delbreil pour avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse n° 10.

Il sera procédé à la vente des biens ci-après désignés et dépendant de la faillite du sieur Antoine Delmas, entrepreneur, domicilié à Saint-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou.

Biens à vendre
TROISIÈME LOT

1^o Un bois, situé au lieu appelé la Combe de Gay, compris sous le numéro 424, section F du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de vingt-cinq ares, soixante centiares, d'un revenu net de deux francs treize centimes, troisième et quatrième classes ;

2^o Une vigne, située au lieu appelé la Combe de Gay, comprise sous le numéro 425, section F du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de vingt-quatre ares, d'un revenu net de un franc vingt-cinq centimes, quatrième classe ;

3^o Une pâture, située au lieu appelé La Combe de Gay, comprise sous le numéro 426, section F du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de cinq ares, cinquante centiares, d'un revenu net de six centimes, quatrième classe ;

4^o Une terre, située au lieu appelé la Croix du Pey, formant partie du numéro 116, section G du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de six ares, vingt centiares, d'un revenu net de un franc vingt-trois centimes, troisième et quatrième classes ;

5^o Une maison, située au lieu dit la Croix du Pey, portée à la matrice cadastrale de ladite commune de Maxou, sous le numéro 117 P, section G dudit plan cadastral, pour un revenu net de cinq francs vingt-cinq centimes, sixième classe ;

6^o Le sol de ladite maison, située audit lieu de Croix du Pey, formant partie du numéro 117, section G du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de un are, cinquante-sept centiares, d'un revenu net de un franc dix centimes, première classe.

Au devant de la maison se trouve une pâture sur laquelle se trouvent bâties une grange et des étables ;

7^o Une terre, située au lieu appelé le Mastat et la Grave, formant partie du numéro 126, section G du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de quatre ares, cinquante centiares, troisième classe ;

8^o Une autre terre, située au lieu appelé le Mastat et la Grave, formant partie du numéro 126, section G du plan cadastral de ladite commune de Maxou, d'une contenance approximative de sept ares, trente centiares, troisième classe.

Tous les biens ci-dessus sont situés dans la commune de Maxou, arrondissement de Cahors (Lot).

Ils sont joints et exploités par le sieur Delmas, failli, auquel ils appartiennent et sur la tête duquel ils sont portés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des dits biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où chacun peut en prendre communication.

L'adjudication des biens ci-dessus, a eu lieu le samedi vingt-sept mars, à l'heure de midi, en la salle ordinaire des criées, au Palais de Justice de Cahors, par devant M^e Fieuzal, juge au tribunal civil de ladite ville, à ce commis.

Ces biens ont été adjugés au prix de cinq cents francs à M^e Mazières, avoué, qui a fait élection de command en faveur de la dame Anne Monteil, épouse séparée de biens du sieur Antoine Delmas, domiciliée avec lui du lieu de St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le douze avril courant, M. Joseph Bories, propriétaire, habitant et domicilié de la ville de Cahors, a déclaré faire la surenchère du dixième sur le prix dudit troisième lot et porter d'ores et déjà ce lot à la somme de cinq cent cinquante-cinq francs en sus des charges.

M^e Delbreil a été constitué avoué par ledit M. Bories, aux fins d'occuper sur la dite surenchère, laquelle a été dénoncée conformément à la loi avec avenir à l'audience du huit mai prochain.

En conséquence, la nouvelle adjudication des biens surenchérés aura lieu le **samedi, huit mai prochain**, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, sur la mise à prix de cinq cent cinquante-cinq francs, c. . . . 555 fr. en sus des charges.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le quinze avril 1886.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le avril
mil huit cent quatre-vingt-six, F^o
C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Étude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE
Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du dix-sept avril courant, et par exploit de Combelles, huissier, en date du même jour, la dame Emilie Barel, sans profession, habitante et domiciliée de la commune du Montat, a formé contre le sieur François Monvel son mari, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens.

M^e Delbreil a été constitué par la demanderesse. Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

PURGATIFS & DÉPURATIFS
Leur action s'affirme depuis près d'un siècle contre les **Émouvements d'Intestins** (Constipation, Malaria, Congestions) TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms. 1/50 1/2 boîte (50 grains). 3/4 boîte (105 gr) Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANNE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE**, l'**Appauvrissement** ou l'**Altération du SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm., 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

LA FOURMI
Société d'Épargne, 3, rue d'Aboukir, Paris
Situation au 10 avril 1886 :
17.739 ADHÉRENTS ; 24.875 PARTS ; 41.267 OBLIGATIONS A LOTS
Capital : 3.473.388 fr. 10 c.
REVENU EN 1885 : 4 fr. 80 0/0
ADMINISTRATION GRATUITE
Constitution d'une rente ou d'un capital en 40 ans
Les Sociétaires, divisés en séries, achètent en commun, et au cours de la Bourse, des obligations françaises à lots, dont ils se partagent le capital, les intérêts et les lots, au bout de dix ans : au prorata des versements de chacun d'eux.
Les numéros des titres acquis et sortis sont remis, chaque mois, aux adhérents, avec indication des prix d'achat et de remboursement.
Cotisation : 3 francs par mois et par part. (On peut solder les cotisations par trimestres, semestre, etc.)
Le 1^{er} mai 1886, ouverture de la 6^{me} Série de participants. On souscrit, dès à présent, en versant le droit d'ent-ée et le coût du livret.
Contre 30 centimes, on reçoit les comptes rendus, statuts, bulletins d'adhésion et spécimens de listes d'adhésion. Dans 140 villes, d'honorables correspondants reçoivent, sans frais, les souscriptions et cotisations.

BOURSE. — Cours au 20 avril.

3 0/0	80 90
3 0/0 amortissable (ancien)	83 10
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	104 20
4 1/2 0/0 1883	109 40
Dernier cours du 19 avril.	
Actions Orléans	1,315 00
Actions Lyon	1,233 50
Obligations Orléans 3 0/0	386 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 78
Obligations Lombardes (jouissance	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	324 50

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lenettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

CONFECTION POUR ENFANTS

M^{ME} GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les **costumes de garçons**, à partir de 4 à 12 ans, aux prix **LES PLUS MODÉRÉS**.

ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION

FOURNITURES ET FAÇON

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

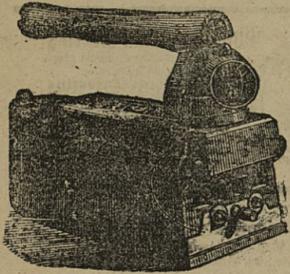
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosse, imperméable à l'eau.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langlé, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense attesté suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

ASTHME

CIGARETTES de GRIMAUT & C^{ie} au CANNABIS INDOCA

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm. 1, rue Bourdaloue.

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAUT & C^{ie}, Paris Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat le catarrhe et mollesse du chair, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence.

SIROP PHÉNIQUE

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

La Foncière

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Autorisée par décret du Gouvernement Place Ventadour, à PARIS

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE

Des Assurances donnant droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires. Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. Escoffier, agent général, 118, boulevard Gambetta, à Cahors.

GUÉRISON CERTAINE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Laytout.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.